



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**90<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 10 juin 2004, à 11 h 55

New York

*Documents officiels*

---

*Président :* M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 11 h 55.*

## **Annnonce concernant les résultats de l'élection du Bureau des grandes commissions**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que les représentants suivants ont été élus Présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale pour la cinquante-neuvième session et sont, en conséquence, membres du Bureau pour cette session :

Première Commission : M. Luis Alfonso de Alba (Mexique);

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) : M. Kyaw Tint Swe (Myanmar);

Deuxième Commission : M. Marco Balarezo (Pérou);

Troisième Commission : M. Valery Kuchinsky (Ukraine);

Cinquième Commission : M. Don MacKay (Nouvelle-Zélande);

Sixième Commission : M. Mohammed Bennouna (Maroc).

Je félicite de leur élection les Présidents des grandes commissions de l'Assemblée pour la cinquante-neuvième session.

## **Point 6 de l'ordre du jour**

### **Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, tel qu'amendé par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, nous allons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale pour la cinquante-neuvième session.

Tous les membres de l'Assemblée générale sont éligibles, sauf ceux qui sont déjà représentés au Bureau, à savoir les pays dont les représentants ont été élus à la présidence de l'Assemblée générale ou à la présidence des grandes commissions pour la cinquante-neuvième session.

Conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe à la résolution 33/138, en date du 19 décembre 1978, les 21 vice-présidents de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session seront élus conformément à la répartition suivante : cinq représentants des États d'Afrique; cinq représentants des États d'Asie; un représentant des États d'Europe orientale; trois représentants des États d'Amérique latine et des Caraïbes; deux représentants des États d'Europe occidentale et autres États; et les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Conformément au paragraphe 16 de l'annexe VI du Règlement intérieur, il n'est pas procédé à l'élection

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



au scrutin secret des vice-présidents de l'Assemblée générale lorsque le nombre des candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir. Nous allons procéder de cette manière.

Je vais à présent donner lecture des noms des candidats proposés.

États d'Afrique : Algérie, Burkina Faso, Djibouti, Ghana et Zambie.

États d'Asie : Bangladesh, République islamique d'Iran, Kazakhstan, République arabe syrienne et Ouzbékistan.

États d'Europe orientale : Azerbaïdjan.

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, El Salvador et Nicaragua.

États d'Europe occidentale et autres États : Australie et Belgique.

Le nombre des candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir pour chaque région, je déclare ces candidats élus, en plus des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Les États suivants ont donc été élus à la vice-présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-neuvième session : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Chine, Djibouti, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Kazakhstan, Nicaragua, Ouzbékistan, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zambie.

Je saisis cette occasion pour féliciter les États qui ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale pour sa cinquante-neuvième session.

Avec les Présidents des six grandes commissions et les 21 Vice-Présidents élus pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Bureau de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale est maintenant dûment constitué, conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

## Point 169 de l'ordre du jour

### 2005, Année internationale de la physique

#### Projet de résolution (A/58/L.62)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Lesotho pour qu'il présente le projet de résolution A/58/L.62.

**M. Moleko** (Lesotho) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Brésil, de la France, du Portugal, de la Principauté de Monaco, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour et de mon pays, le Lesotho, pour présenter le projet de résolution A/58/L.62, intitulé « 2005, Année internationale de la physique ».

En 1905, Albert Einstein, qui travaillait alors à l'office des brevets, à Berne, en Suisse, a publié plusieurs articles scientifiques qui devaient profondément influencer notre compréhension de l'univers dans lequel nous vivons. Il a lancé des idées totalement révolutionnaires sur des questions fondamentales telles que l'existence des atomes, la nature de la lumière, les notions de temps et d'espace, l'énergie et la matière. Il a ainsi ouvert la voie à la plupart des découvertes du XX<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la physique.

L'an dernier, à l'initiative de la Société européenne de physique et de l'Union internationale de physique pure et appliquée, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté une résolution proclamant 2005, année du centenaire de ces grandes découvertes scientifiques, Année internationale de la physique. Dans cette résolution, les États membres de l'UNESCO demandent à l'Assemblée générale de faire de même.

L'objectif de cette année internationale va au-delà de la simple célébration de l'un des plus grands esprits de la physique du XX<sup>e</sup> siècle. Cette année sera pour le monde l'occasion de permettre au public le plus large possible de saluer les progrès et l'importance de ce grand domaine de la science. On se souviendra, par exemple, que les transistors, les ordinateurs, les lasers et l'imagerie par résonance magnétique sont de purs produits des dernières décennies de recherche fondamentale en laboratoire de physique, où l'on met au point, aujourd'hui, les matériaux et les technologies de l'information de demain. Nous pouvons stimuler l'intérêt des jeunes dans des carrières scientifiques et refaire naître en eux un goût pour une démarche scientifique : cela doit être un effort national aussi bien que mondial. Il est indispensable, en effet, de

comprendre que le XXI<sup>e</sup> siècle aura un besoin croissant des notions et des outils apportés par les sciences physiques pour trouver des solutions aux grands problèmes qui nous attendent, tels que la production d'énergie, la protection de l'environnement et même la santé publique.

L'année internationale de la physique devrait également être l'occasion d'entamer un débat pour faire l'inventaire des grands besoins de la recherche scientifique au XXI<sup>e</sup> siècle. Les accomplissements spectaculaires des 10 dernières années vers l'infiniment petit des particules, l'infiniment grand du cosmos et l'infiniment complexe des états de la matière apportent des perspectives fascinantes pour la science en général. L'histoire des sciences nous apprend à nous souvenir et à nous rendre compte que les lois fondamentales de l'univers, de la matière, de la vie, ainsi que de l'esprit humain, recèlent toujours de grandes énigmes et que le XXI<sup>e</sup> siècle nous réserve sans doute de nombreuses surprises scientifiques.

Les débats devront également porter sur toutes les questions sociales qui accompagnent la pratique de la science en général et de la physique en particulier. Il est essentiel de mieux évaluer son rôle dans la culture générale de l'humanité. Si l'on mesure l'impact des sciences physiques sur les nouvelles technologies, l'on reconnaîtra sans doute leur importance pour les progrès que les pays en développement ont besoin d'effectuer. A cet égard, les responsabilités éthiques des physiciens sont immenses et représentent également un défi. L'Année internationale de la physique permettra à tous les praticiens – notamment les femmes, qui sont encore largement exclues de ce domaine de la recherche – de participer plus activement à ses progrès. Les dirigeants politiques devront être convaincus de l'importance fondamentale de la recherche en physique pour le progrès de l'humanité. L'esprit qui préside à cette célébration est donc étroitement lié aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

De par le monde, des pays préparent des événements spéciaux pour célébrer l'Année internationale de la physique sous l'égide de l'UNESCO. Le lancement de l'année aura lieu au siège de l'UNESCO, à Paris, du 13 au 15 janvier 2005.

Déjà, plus de 60 pays en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient ont commencé à élaborer leurs programmes pour les célébrations. Ces

programmes sont financés par des institutions publiques et scientifiques, ainsi que par des sponsors privés. Parmi les thèmes qui seront examinés, il y a la promotion de la physique auprès des populations, la physique dans l'enseignement, la physique à la base de nombreuses disciplines et des nouveaux progrès scientifiques et techniques, les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, la physique dans les pays en développement et la physique au service du développement, et les femmes et la physique.

Si l'Assemblée générale proclame 2005 Année internationale de la physique, elle renforcera la portée de ces célébrations et de ces débats. Ce n'est pas souvent que cette instance s'intéresse à la physique ou à tout ce qui touche à la physique. C'est un privilège pour moi de présenter ce projet de résolution et de solliciter l'appui de l'Assemblée, et je demande aux membres de bien vouloir l'adopter par acclamation.

Enfin, je souhaite annoncer que la Croatie et Saint-Kitts-et-Nevis se sont ajoutés à la liste des coauteurs du projet de résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.62.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution A/58/L.62 est adopté (résolution 58/293).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 169 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 8 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

##### **Projet de résolution (A/58/L.63)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans la note en bas de page du document A/58/L.63, pour pouvoir statuer sur le projet de résolution, l'Assemblée générale devra reprendre l'examen du point 94 d) de l'ordre du jour, « Environnement et développement durable : poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le

développement durable des petits États insulaires en développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 94 d) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 94 d) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission.

Afin que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur le projet de résolution, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner le point 94 d) de l'ordre du jour directement en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer également que l'Assemblée accepte de passer immédiatement à l'examen du point 94 d) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 94 de l'ordre du jour** (suite)

**Environnement et développement durable**

**d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Projet de résolution (A/58/L.63)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.63.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution ?

*Le projet de résolution A/58/L.63 est adopté (résolution 58/213 B).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 94 d) de l'ordre du jour

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 10.*